

ASLV Siège Social : 7, rue de Bacchus 34350 VENDRES

Local & Départs randos : Espace Associatif Guy Combes Bd l' Herminier 34350 VALRAS-PLAGE

Président - Alain BRUNEL : alain.brunel34@orange.fr ou 06.74.51.11.23



La Charte du Randonneur

Le randonneur a des droits mais aussi des devoirs.

Il n'oublie pas que l'animateur est bénévole.

il choisit le niveau de la randonnée en fonction de sa condition physique du moment.

il est motivé et respecte la vie de groupe et la vie associative. Au sein du groupe, il agit en participant responsable.

Il applique les consignes, les conseils et les décisions de l'animateur.

Il a un équipement adapté et un ravitaillement correspondant aux conditions de la randonnée choisie.

Par son comportement, il préserve la sécurité de tous.

Il informe le ou les responsables d'un arrêt imprévu ou de problèmes.

Il respecte l'environnement, les cultures, les récoltes et les biens d'autrui.

Conclusion : un randonneur est Motivé, Responsable, Respectueux des règles de vie et de l'environnement.